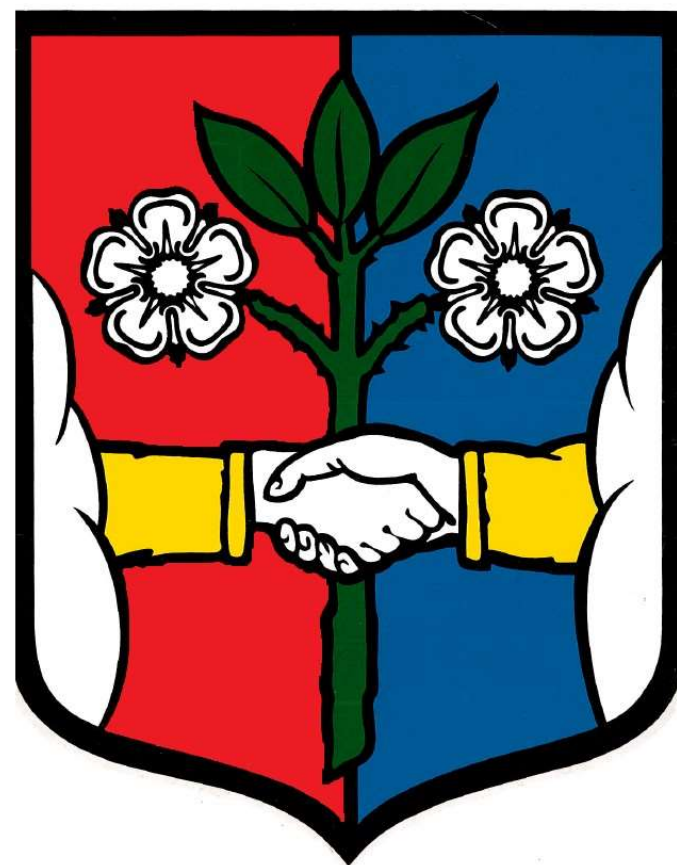

ASSEMBLÉE DE COMMUNE

Séance d'information du 5 novembre 2025
Salle du Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Elections communales 2026 – Assemblée de commune



PROGRAMME

- Quelques chiffres
- Le Conseil communal
- La Municipalité
- En cas d'intérêt – Comment faire ?
- Calendrier
- Questions



QUELQUES CHIFFRES

- 51.65 km² (soit 1.6% du territoire vaudois)
- 2'968 habitants au 31 décembre 2024
 - 2'164 habitant·e·s suisses
 - 804 habitants étranger·ère·s
- 55 Conseiller·ère·s communaux et 18 suppléant·e·s
- 4 Municipaux et 1 Syndic·que
- 32 collaborateur·trice·s au 31 décembre 2024, soit 22.43 EPT



DES PROJETS CONCRETS

- Construction d'une nouvelle école avec une salle de gymnastique triple pour le compte de l'Association scolaire intercommunale
- Révision du règlement des arbres, de police et du personnel communal
- Rénovation énergétique du bâtiment scolaire
- Rénovation du chalet d'alpage Le Vermeilley
- Création de gradin au terrain de foot du bâtiment scolaire
- Réfection des routes communales
- Entretien du cimetière et création d'un colombarium



LE CONSEIL COMMUNAL

- Organe délibérant
- 55 Conseiller·ère·s communaux et 18 suppléant·e·s
- Environ 6 séances plénières par années le lundi à 20 h 15
- **Responsabilité :**
 - Discute, amende et valide les préavis
 - Vote le budget, les comptes, l'arrêté d'imposition les règlements communaux
 - Contrôle la gestion de la commune
 - Dépose à la Municipalité des interpellations, motions et postulats



LE CONSEIL COMMUNAL - LES COMMISSIONS

Le Conseil communal compte 4 **commissions permanentes** :

- Commission de gestion : environ 8 séances par année
- Commission des finances : minimum 1 séance avant chaque séance du Conseil communal
- Commission urbanisme : jusqu'à ce jour, environ 1 à 2 séances par année
- Commission de recours en matière d'impôts : selon les besoins

Les **commissions ad'hoc** se rencontrent 1 à 2 fois par préavis.



LE CONSEIL COMMUNAL - LES DÉLÉGATIONS

Le Conseil communal élit des délégués pour les associations intercommunales suivantes :

- Association pour l'épuration des eaux usées de La Côte
- Région de Nyon
- Réseau d'accueil des Toblerones
- Association intercommunale scolaire de Genolier et environs
- Organe régionale de protection civile
- Service de Défense Incendie et de Secours Nyon-Dôle



LE CONSEIL COMMUNAL – LES INDEMNITÉS

Président ou Vice-président	• Forfait fixe par séance du Conseil : CHF 150. – • Vacation : CHF 35. – • Dépouillement votations et élections : CHF 100. –
Secrétaire ou secrétaire suppléante	• Jeton de présence par séance du Conseil : CHF 50. – • Forfait fixe pour la rédaction du PV : CHF 400. – • Vacation : CHF 35. – • Dépouillement votations et élections : CHF 35. –
Scrutateurs ou scrutateurs suppléants	• Forfait fixe par séance du Conseil : CHF 50. – • Dépouillement votations et élections : CHF 50. –
Membres du Conseil communal	• Jetons de présence par séance du Conseil : CHF 20.– • Vacation par séance du Bureau : CHF 35. –
Commissions	• Forfait fixe par séance de commission ou d'associations intercommunales : CHF 50. –



LA MUNICIPALITÉ

- Organe exécutif
- 4 Municipaux · ales et 1 Syndic · que
- 1 séance par semaine soit environ 48 séances par année
- **Responsabilité :**
 - La gestion de la commune et de l'administration communale
 - La gestion des finances communales
 - La gestion de l'ensemble des biens communaux
 - Le développement de la commune et des projets
 - La représentation de la commune dans des intercommunales ou des Comités de direction



LA MUNICIPALITÉ - L'INVESTISSEMENT

Le temps dédié aux affaires de la commune dépend des dicastères:

- Syndic·que : 70 %
- Municipal·e : 15 % à 30 % en fonction du dicastère



LA MUNICIPALITÉ - LES INTERCOMMUNALES

	Nbre de séance / année	Nbre d'heure / année		Nbre de séance / année	Nbre d'heure / année
ACPT - CI*	2	6	NStCM - Conseil d'adm.	10	30
AdCV	1	3	ORPC - CI*	4	12
AISGE Codir	12	132	PEBOV	0	0
AISGE Codir	12	100	PRNV	6	24
AISGE CI*	3	10	RAT	4	10
APEC - CI*	2	6	RÉGION DE NYON	18	50
APEC - CI*	2	6	SADEC	2	6
ARAS	3	10	SAGGT - Syndics	4	15
CFR	1	3	SAPAN	2	6
COBVD	2	6	SDIS - CI*	8	24
LA FORESTIÈRE	1	3	EAUDICI (ex. SIDEMO)	5	15
			UCV	6	30
			TOTAL	203	810

*Faute de statistiques précises,
il est estimé qu'une séance d'un
Conseil intercommunal
nécessite env. 1h de
préparation et la séance dure
env. 2h, soit 3h au total.



LA MUNICIPALITÉ - LES INDEMNITÉS

- Pour les séances de Municipalité et du Conseil communal :
 - Municipaux : CHF 10'000.– / an
 - Syndic-que : CHF 13'000.– / an
- Vacations : CHF 45.– brut / heure
- Prise en charge des cotisations LPP : Cotisation auprès de la caisse d'assurance
salaire brut jusqu'à 44 ans, 8.25% dès 45 ans



QUI PEUT VOTER ET SE PRÉSENTER ?

Deux possibilités :

- Avoir 18 ans, être de nationalité suisse, ou
- Avoir 18 ans, être de nationalité étrangère, avoir vécu 10 ans en Suisse et être domicilié dans le canton de Vaud depuis au moins 3 ans.



POURQUOI VOUS ?

La politique communale a besoin d'habitants qui connaissent bien la vie de tous les jours – vos expériences, votre parcours, votre culture, vos idées peuvent enrichir les discussions et décisions et il n'est pas de nécessaire d'avoir une expérience politique.



COMMENT SE PORTER CANDIDAT ?

S'inscrire sur une liste électorale dès ce soir ou via les formulaire disponible sur notre site internet

Délais de dépôt du formulaire de candidature : **12 janvier 2026 à 12 h 00**



LISTE DES PERSONNES CANDIDATES

COMMUNE D'ARZIER-LE MUIDS



DENOMINATION DE LA LISTE : Entente d'Arzier-Le Muids _____

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Profession	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
1	Urban	Emma	F	08.12.75	Arzier-Le Muids Suisse	Architecte	Route du Village 34		
2	Légeret	Louis	M	13.04.78	Nyon Suisse	Secrétaire municipal	Route d'Arzier 15		



LISTE DES PARRAINS

COMMUNE D'ARZIER-LE MUIDS



DENOMINATION DE LA LISTE : Entente d'Arzier-Le Muids _____

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Année de naissance	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
1	Pilet	Julien	1978	Chemin des Philosophes 12		
2	Loup	Charles	2000	Chemin des Pins 8		
3	Chappuis	Julie	1997	La Chèvrerie de Genolier 5		



CALENDRIER

- **8 mars 2026** : Election à la Municipalité (1^{er} tour), élection au Conseil communal (1^{er} tour)
Dépôt des dossiers de candidature : du 5 au 12 janvier 2026 à 12 h 00
- **29 mars 2026** : Election à la Municipalité (2^e tour), élection au Conseil communal (2^e tour)
Dépôt des dossiers de candidature : 10 mars 2026 au plus tard
- **26 avril 2026** : Election à la Syndicature (1^{er} tour)
Dépôt des dossiers de candidature : 7 avril 2026 au plus tard
- **17 mai 2026** : Election à la Syndicature (2^e tour)
Dépôt des dossiers de candidature : 28 avril au plus tard
- **1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2031** : entrée en fonction pour 5 ans



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser :

Greffé municipal

au 022 366 87 87 ou par mail commune@arzier.ch / louise.schweizer@arzier.ch

Président du bureau Conseil

au 076 577 78 73 ou par mail conseil@arzier.ch

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter :

Site de la commune arzier.ch



**MERCI DE VOTRE ATTENTION
AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ?**

